



Droit des grands-parents ...envahissants!

Par **mag_diane**, le **09/04/2008** à **11:19**

Bonjour!

je voudrais savoir si je me sépare de mon concubin, quels sont les droits de ses parents sur notre fille?

La mère de mon concubin étant très possessive, et moi de mon côté essayant de mettre de raisonnables distance, est-elle en droit de demander la garde?

Merci d'avance!!!

Par **julian45**, le **09/04/2008** à **13:42**

bonjour, les grands parents n ont aucun droit sur leur petit enfants tant que les deux parents sont vivant, si vous vous separez rien ne vous oblige de rende visite a vos beau parents ou a confier votre fille a partir du moment ou vous vous séparez ca sera a votre excompagnon de s organiser pour que les grands parents voyent leur petite fille? Mais en aucun cas il ne peuvent reclamer la garde de votre fille. Le seul cas ou c possible c si vous etiez alcoolique par exemple ou que vous ne pouviez pas elever votre fille dans un environnement ideal pour elle. Voila donc rassurez vous la maman possessive ne pourra que bouder mais pas vous ennuyer, un conseil demandez assistance a un avocat pour convenir des modes de gardes ca evite bcp de problemes.
cordialement.

Par **mag_diane**, le **09/04/2008** à **18:06**

Merci pour votre réponse! Cela me rassure énormément!
J'avais entendu dire que les grand-parents pouvaient saisir le juge pour avoir au moins un droit de visite. Est-ce vrai? Et est-ce quand même en présence d'un des 2 parents ou non?

Par **julian45**, le **09/04/2008** à **18:09**

oui ils peuvent le demander mais généralement il y a toujours un des parents, de plus ils peuvent voir votre enfant par l'intermédiaire de votre ex concubin. Donc en aucun cas lorsque vous l'avez.

Merci ce site fonctionne grâce à vous alors n'hésitez pas parler en à vos amis.
cordialement